PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à CORREZE (19)

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,
VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,
VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2025 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEAUX en tant que directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article premier : sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

4 chandeliers d'autel, datant de la fin du XVII[e] siècle. PM19000622
Matière : bois de noyer, sculpté, tourné, doré et polychromé.
Description : chandeliers à socle triangulaire, chaque angle est décoré d'une tête d'aigle, sortant d'une volute. Le fût est formé d'un gros nœud décoré d'une guirlande, puis d'une partie fine et cannelée rejoignant un nœud plus petit, godronné et de volutes qui arrivent à la coupelle.
Attribution : Jean Tournié (1660 - 1710), atelier situé à Gourdon (Lot).
Dimensions en cm :
- 1 chandelier de grande taille : h : 61 ; l du socle : 18
- 3 chandeliers de petite taille : h : 48 ; l du socle : 18

Conservés dans l'église Saint-Martial, 19800 CORREZE et appartenant à la commune de CORREZE.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Bordeaux, le 16 AVR. 2026
Le Préfet de Région
Etienne GUYOT

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tel : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr